

L'ambulancier-ère ES assure de manière autonome ou en coopération avec le médecin d'urgence et/ou avec d'autres professionnels autorisés la prise en charge préhospitalière des patients en détresse, en situation de crise ou de risque. Il-elle assure la conduite de l'intervention. Il-elle agit de manière autonome dans l'application des techniques de sauvetage et dans le cadre des compétences qui lui sont confiées. Il-elle peut se voir déléguer des gestes médicaux sous contrôle de l'autorité compétente.

Il-elle maîtrise la conduite professionnelle du véhicule et connaît la topographie de son secteur d'intervention afin de secourir les personnes en détresse dans les meilleurs délais.

Son intervention s'inscrit dans la chaîne du sauvetage dont chaque maillon est indispensable pour garantir la qualité et l'efficacité de la prise en charge de la personne.